

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pu voter au vote
11	9	10

Vote		
A l'unanimité des membres présents		
Pour : 10		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 13 Décembre à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 08/12/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/12/2025.

Présent(s) : M. LONGCHAMON Vladimir, Maire, Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FAURE Pascal à M. POURTIER Stéphane

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2025_08_05 – DECISION MODIFICATIVE N°3 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - Ajustement de crédits liés au recours au service intérim

VU :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- la délibération 2025_01_04 du 18/01/2025 portant adhésion au service Intérim ;
- le budget primitif de la commune ;

CONSIDERANT :

- l'absence d'agent communal durant les 2 premiers mois de l'année ;
- la prise de poste du nouvel agent à la suite d'un départ à la retraite ;

Exposé de M. le Maire :

M. le Maire rappelle que la Commune a fait appel au service intérimaire du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme :

- de janvier à février (*5 heures par semaine*) pour pallier l'absence de l'agent titulaire ;
- durant les mois de juillet août (*à temps complet*) pour compenser l'absence d'agent en début d'année et permettre la prise de poste du nouvel agent (*départ à la retraite de l'agent titulaire*) ;
- du 15 septembre au 10 octobre (*à temps complet*), à la demande des conseillers municipaux afin de répondre au besoin.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 18 DEC 2025
ID : 063-216302380-20251213-2025_08_05_DM3-BF

Berger Levaïut

Il précise que cela a engendré un dépassement au chapitre 012 de 1 746 € et nécessite une décision modificative pour permettre le mandatement et le paiement des paies et charges de décembre.

Il propose donc d'adopter la décision modificative suivante :

Article 60633 – Fournitures de voirie - 1 800,00 €
Article 6218 – Autre personnel extérieur + 1 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. PREND ACTE du coût des missions intérimaires pour l'exercice 2025 ;
2. AUTORISE la décision modificative suivante :

Dépenses en Section de fonctionnement :

Article 60633 – Fournitures de voirie - 1 800,00 €
Article 6218 – Autre personnel extérieur + 1 800,00 €

3. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document ou pièce s'y rapportant.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2025

Le Maire

Vladimir LONGCHAMPS



Le secrétaire de séance

GUY LEMAITRE